

# Les droits des femmes et leur espoir d'égalité face au Traité Constitutionnel Européen

---

Il y a 60 ans, le 29 avril 1945, les Françaises votent pour la première fois... Il y a 30 ans, en 1975, la loi Weil sur l'avortement est votée. C'est dans ce contexte particulier d'anniversaire de deux grands moments de l'histoire des femmes en France que nous sommes appelés aux urnes pour le référendum sur le traité constitutionnel européen. C'est une étape tout aussi importante dans l'histoire des femmes car ce traité doit pouvoir refléter et soutenir une avancée importante pour la condition des femmes et leur avenir au sein de l'Europe... Or, il n'en est rien !

L'Europe qu'ils nous préparent n'est pas une Europe de la solidarité, de la non-violence et de la non-discrimination et l'espoir des femmes et de toutes les personnes discriminées est à nouveau piétiné par les grosses bottes souillées du néolibéralisme. Ce traité constitutionnel n'ouvre aucun droit nouveau par rapport aux traités et directives en vigueur. Au contraire, des droits essentiels pour les femmes en sont absents et certains autres, eux, sont en régression. De plus, la doctrine libérale qui transpire de tous côtés dans cette constitution est une atteinte en elle-même aux droits des femmes car elle programme le recul social, la privatisation des services, l'aggravation des inégalités et de la précarité qui touchent déjà majoritairement les femmes.

## **Droit de vivre sans violences :**

Les violences domestiques en Europe sont un fléau à traiter comme tel car les chiffres sont plus qu'alarmants. Selon le Rapport Henriot (ministère de la santé, février 2001) au sein du foyer, les brutalités sont devenues, pour les Européennes de 16 à 44 ans, la première cause d'invalidité et de mortalité avant même les accidents de la route ou le cancer... Quand ce thème sort de l'occultisme, les chiffres nous choquent.

La lutte contre les violences sous toutes les formes dont sont victimes les femmes : le sexisme, les violences domestiques, le viol et le viol collectif, le commerce des femmes, les mariages forcés, les mutilations génitales... doit devenir une lutte intransigeante et prioritaire. Il en est de même pour tous car nous pensons aussi ici à la maltraitance dont sont victimes les enfants, les personnes âgées, les handicapés...

Dans la constitution, le droit de vivre sans violence est absent.

## **Droits acquis en danger :**

L'avortement reste un thème tabou et dans certains pays de l'union européenne, il est interdit ou fortement restreint. Dans la constitution, le droit à la maîtrise de son corps et de sa capacité reproductive, contraception et avortement, est absent.

De plus, la constitution reconnaît dans l'article II-69, le droit de se marier et de fonder une famille mais le droit au divorce n'est pas mentionné !

Rien dans le texte ne pousse à harmoniser vers le haut pour entraîner les pays à la traîne dans ces droits, ces droits qui relèvent de la liberté fondamentale.

Enfin, l'article qui spécifie "le droit de vivre" peut être interprété et utilisé de manière douteuse si les anti-IVG s'en saisissent comme arme.

## **Principe de laïcité :**

Les intégrismes religieux sont en forme quelle que soit la religion. Le Vatican et l'Opus Dei s'incrument dans les sphères des pouvoirs. Nous savons que ces formes d'églises sont fortement défavorables à l'émancipation des femmes et présentent une menace remplie d'archaïsme et d'hypocrisie.

La constitution reconnaît les églises comme interlocuteurs privilégiés et réguliers (Article I-52). Face à cette montée des intégrismes religieux, cet article heurte le principe de laïcité acquis depuis 1905 en France (séparation de l'église et de l'état, loi qui a favorisé, entre autres, l'amélioration de la condition féminine). Au nom de la reconnaissance des diversités, valeur fondamentale de l'humanisme, nous encourageons la liberté de culte (droit garanti par ailleurs au même titre que les libertés d'expression et de conscience), mais nous pensons que chaque chose doit rester à sa place et que ce qui présente une menace forte de discrimination doit être écarté. Le principe de laïcité doit être réaffirmé pour garantir les droits des femmes contre les pressions des intégrismes religieux.

## **La montée des trafics humains au profit de la prostitution :**

Il y a un marché d'êtres humains, particulièrement monstrueux, de femmes et d'enfants provenant essentiellement d'Afrique mais aussi au sein même de l'Europe, plaque tournante de la prostitution. Ces femmes et ces enfants sont projetés sur le marché juteux de la prostitution et les prix sont "cassés" (elles travaillent pour très peu d'argent par rapport à ce que nous appelleront la prostitution traditionnelle, donc énormément) et sont entraînées dans des pratiques sexuelles que personne d'autres ne veut

faire (zoophilie et j'en passe...). Les situations de santé physiques et psychologiques de ces femmes et de ces enfants sont particulièrement alarmantes et la loi Sarkozy en France est une vraie catastrophe toujours aussi peu médiatisée. Dans la constitution, aucun article n'interdit les marchés intolérables du trafic humain. De plus, la constitution ne va rien faire contre les paradis fiscaux, ici responsables du blanchiment de l'argent de ce marché parallèle fructueux. Enfin, l'absence totale de l'idée de coopération internationale, qui placerait l'Europe comme solidaire plutôt que pilleuse de l'Afrique, ne va pas diminuer les migrations vers l'Europe, dans leurs conditions dramatiques.

### **Citoyenneté :**

Nous tenons à préciser de plus que la définition de « citoyen de l'union » devrait être étendue à tous les résidents quel que soit le pays d'origine afin que tous puissent bénéficier de l'ensemble des droits sociaux ainsi que des droits définis dans les articles II-99 et II-106 qui présentent entre autres les droits de vote et d'éligibilité et de circulation... Cette reconnaissance de citoyenneté pourrait présenter une avancée pour la situation des femmes étrangères qui sont souvent encore soumises aux oppressions de leur pays d'origine.

### **Quelle démocratie ? :**

L'article I.46 parle de démocratie représentative mais le mot « parité » est remarquablement absent. Une représentation équilibrée des hommes et des femmes doit pouvoir exister à tous les niveaux de prise de décision.

### **Démantèlement du service public :**

L'expérience le montre. Les privatisations des services retombent sur les femmes car elles vont prendre en charge ce qui n'est plus assuré par l'état. Il va être de plus en plus dur pour elles d'allier vie professionnelle et vie familiale. Rappelons ici que, selon une équipe de chercheurs du CNRS, dans les couples où les deux parents travaillent, « la somme du temps professionnel et du temps parental équivaut à une semaine de 62h00 pour les mères contre 54h30 pour les pères ».

### **Menaces de paupérisation des femmes :**

En France, 80% des travailleurs pauvres sont des femmes. En Europe elles sont par dépit celles qui occupent les postes précaires et mal rémunérés. Les inégalités professionnelles ne sont pas en baisse, au contraire. La loi française de 72 (travail égal = salaire égal) n'est pas respectée. Les femmes sont encore trop absentes des postes à responsabilité et les soi-disant avancées dans ce domaine sont d'une telle lenteur que l'histoire risque d'être très, très longue. De plus, la tendance actuelle est que les femmes commencent à retourner au foyer et perdent ainsi leur indépendance économique. La politique libérale assurée par cette constitution, qui empêche par ailleurs toute alternative politique, va accentuer la pauvreté des femmes qui seront bien sûr les premières victimes de la précarité. Elles vont devenir une main d'œuvre de moins en moins exigeante et de plus en plus flexible face à un chômage grandissant et une demande de compétitivité croissante.

Les femmes sont majoritaires parmi les chômeurs, mais aussi parmi les chômeurs non-indémnisés, les bas salaires et les bénéficiaires des minima sociaux. En France, les femmes représentent 83% des retraités qui perçoivent une pension inférieure au minimum vieillesse. Pour les femmes immigrées et les mères isolées, la situation est encore plus difficile. Dans cette constitution, les droits à un revenu minimum, à une pension, aux allocations chômage ne sont pas reconnus. On ne parle pas non plus de SMIC et encore moins de SMIC européen. Cette absence est une régression par rapport à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui déclare que toute personne « a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et celui de sa famille » et que toute personne « a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou, dans les autres cas, de perte de ses moyens de subsistance ».

**Pour nous, ce traité constitutionnel est totalitaire et nous ne pouvons que nous révolter de cette Europe à un futur bien loin de nos aspirations les plus profondes...**

**Mais rappelons nous que rien ne peut arrêter nos rêves de liberté, de solidarité et de bien-être...**

**Rien ne peut arrêter la voix des femmes qui vont continuer avec courage et détermination à chanter et danser dans l'ombre ou la lumière comme elles n'ont jamais cessé de le faire...**

**Rien ne peut arrêter l'humanisme et la vie qui trouvera toujours, telle l'eau qui traverse les roches, les chemins pour faire jaillir sa force et sa joie ! A tous les acteurs des progrès humains, MERCI DE VOTER NON.**